

DECISION DU MAIRE n° 27/2023

OBJET : **Modification du prix de vente de la concession n° 1061B ayant fait l'objet d'une reprise située au cimetière de La Magdelaine.**

Le Maire de la Commune de Grenade,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la décision n° 48/2021 du 08.12.2021 fixant le tarif de remise en vente de la concession n° 1061B située au cimetière de La Magdelaine et ayant fait l'objet d'une reprise par la Commune de Grenade,

Considérant que le prix de vente de 2.000,00 € est exagéré vu l'état de dégradation de la concession,

DECIDE

ARTICLE 1er :

De diminuer le prix de remise en vente de la concession n° 1061B située au cimetière de La Magdelaine et de le fixer à 1.650,00 €

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 14.09.2023
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

